



TRANSFORMER L'ÉDUCATION AU MOYEN DE FINANCEMENTS ÉQUITABLES

En septembre 2022, le [Sommet sur la transformation de l'éducation](#) a appelé les gouvernements et la communauté internationale à mobiliser l'action, l'ambition, la solidarité et les solutions nécessaires pour combler les retards d'apprentissage dus à la pandémie et transformer les systèmes éducatifs en réponse à un monde en pleine mutation, de sorte que [l'objectif de développement durable \(ODD\) 4](#) se concrétise. L'une des principales pistes d'action consiste à trouver des solutions universelles, durables et systémiques pour mobiliser davantage de ressources, accroître l'équité et l'efficacité des dépenses en matière d'éducation et améliorer les données et la responsabilité relatives au financement de ce secteur¹.

Ce document, qui présente nos conclusions concernant le financement équitable de l'éducation et s'appuie sur les données les plus récentes de plus de cent pays², souligne qu'il est urgent d'affecter les ressources de manière ciblée afin que celles-ci bénéficient aux populations les plus pauvres et les plus marginalisées (définies en fonction du quintile de richesse du ménage). Nous appelons les gouvernements et les principales parties prenantes à transformer l'éducation grâce à un financement équitable, en mettant en œuvre les mesures suivantes :

- + **En premier lieu, débloquer des fonds publics propices à l'équité dans le domaine de l'éducation** en augmentant la portée et le volume des fonds décentralisés, des ressources attribuées aux écoles et des ressources allouées aux étudiants issus de milieux défavorisés (par le biais des ministères de l'éducation et de la protection sociale).
- + **Accorder la priorité aux financements publics en faveur de l'apprentissage fondamental** en garantissant des fonds pour tous les enfants dans l'enseignement préscolaire et primaire, et en ciblant les populations les plus pauvres et les plus marginalisées dans les niveaux d'enseignement plus élevés.
- + **Suivre et garantir l'équité des aides en faveur de l'éducation allouées** dans les contextes humanitaires et de développement, entre les pays et au sein d'un même territoire, y compris au niveau sous-sectoriel, le cas échéant.
- + **Investir dans des solutions innovantes pour dispenser l'enseignement** afin de combler les lacunes des financements publics actuels grâce à la mise en place d'approches souples, notamment d'un enseignement numérique de qualité.

Les dépenses publiques en faveur de l'éducation sont à la fois insuffisantes et inéquitables

Les données disponibles montrent que le sous-investissement et l'iniquité en matière de financement de l'éducation demeurent problématiques. Malgré l'engagement pris dans la [Déclaration d'Incheon, qui consiste](#) à consacrer au moins 15 % à 20 % des dépenses publiques à l'éducation, seul 1 pays ou territoire sur 10 atteint le seuil de 20 %, et

Les élèves issus de communautés défavorisées et vulnérables bénéficient globalement moins que leurs pairs des fonds publics dédiés à l'éducation, et ce, de manière disproportionnée, malgré les multiples obstacles cumulés auxquels ils sont confrontés, tels que le genre, l'appartenance ethnique, le handicap, le lieu d'habitation et d'autres difficultés propres à chaque contexte.



seuls 4 sur 10 atteignent le seuil de 15 %³. La pandémie de COVID-19 a par ailleurs exacerbé les problèmes de sous-investissement et mis en lumière des écarts de financement importants entre les pays : plus de la moitié des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont indiqué une stagnation ou une baisse de leurs budgets alloués à l'éducation en 2021, par rapport à 2020, contre 1 pays à revenu élevé sur 10⁴. L'insuffisance des fonds publics dédiés à l'éducation dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure est d'autant plus inquiétante que dans un grand nombre de ces pays, les fermetures d'écoles ont duré relativement plus longtemps pendant la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation des disparités en matière d'apprentissage⁵. Même au niveau préscolaire, les établissements ont fermé pendant une longue période dans ces pays, alors que l'investissement public était déjà faible, puisque seuls 3,3 % des budgets de l'éducation étaient consacrés à l'enseignement préscolaire⁶, un chiffre qui représente un tiers de [l'engagement pris dans la Déclaration de Tachkent](#) (10 %).

Au sein des pays, les élèves issus de communautés défavorisées et vulnérables⁷ bénéficient globalement moins que leurs pairs des fonds publics dédiés à l'éducation, et ce, de manière disproportionnée, malgré les multiples obstacles cumulés auxquels ils sont confrontés, tels que le genre, l'appartenance ethnique, le handicap, le lieu d'habitation et d'autres difficultés propres à chaque contexte. Ainsi, dans la plupart des pays et des régions, la proportion d'enfants handicapés est significativement plus élevée dans les ménages les plus pauvres. Or, la probabilité qu'ils disposent de compétences fondamentales en lecture et en calcul est 42 % inférieure à celle de leurs pairs non handicapés⁸. Pour répondre aux besoins des personnes pauvres et vulnérables, il est donc nécessaire d'augmenter les dépenses en leur faveur (indicateur 1.b.1 des ODD). Pour que la répartition des ressources publiques soit véritablement équitable,

au moins 20 % des dépenses devraient être destinées aux 20 % les plus pauvres. Toutefois, dans la plupart des pays, cela s'avère difficile, car les enfants pauvres quittent généralement l'école plus tôt et ne bénéficient donc pas des ressources allouées aux niveaux d'enseignement plus élevés. Dans les pays bénéficiaires de ses programmes, l'UNICEF a adopté un indicateur de référence consistant à allouer au moins 15 % des dépenses nationales d'éducation aux ménages les plus pauvres⁹.

D'après notre analyse, parmi les 102 pays pour lesquels des données sont disponibles, 30 % n'atteignent pas le seuil des 15 % de ressources publiques d'éducation alloués aux élèves issus des 20 % de ménages les plus pauvres¹⁰. En outre, 80 % des pays à revenu faible n'atteignent pas ce seuil, soit une proportion particulièrement élevée. En moyenne, seuls 16 % des financements publics en faveur de l'éducation bénéficient aux plus pauvres, et 28 % aux plus riches (voir figure 1). Dans les pays à faible revenu, cet écart est encore plus marqué : 11 % des ressources publiques consacrées à l'éducation sont destinées aux plus pauvres, et 42 % aux plus riches.

Plusieurs facteurs expliquent ces inégalités. Tout d'abord, les enfants vivant dans une situation de pauvreté bénéficient moins souvent d'une aide visant à faciliter la préparation à la scolarité et d'un accès à l'école. Lorsqu'ils ont la possibilité d'aller à l'école, ils ont tendance à abandonner leur scolarité plus tôt, et ne profitent donc pas des ressources allouées à l'éducation. Ensuite, les enfants les plus pauvres sont davantage représentés dans les niveaux d'éducation plus faibles, qui bénéficient de niveaux inférieurs de dépenses publiques par habitant. Enfin, dans la plupart des pays, les enfants issus des ménages les plus pauvres vivent souvent dans des zones rurales et reculées, généralement mal desservies (installations de moins bonne qualité, fracture numérique, absence d'universités locales, voire d'écoles, etc.).

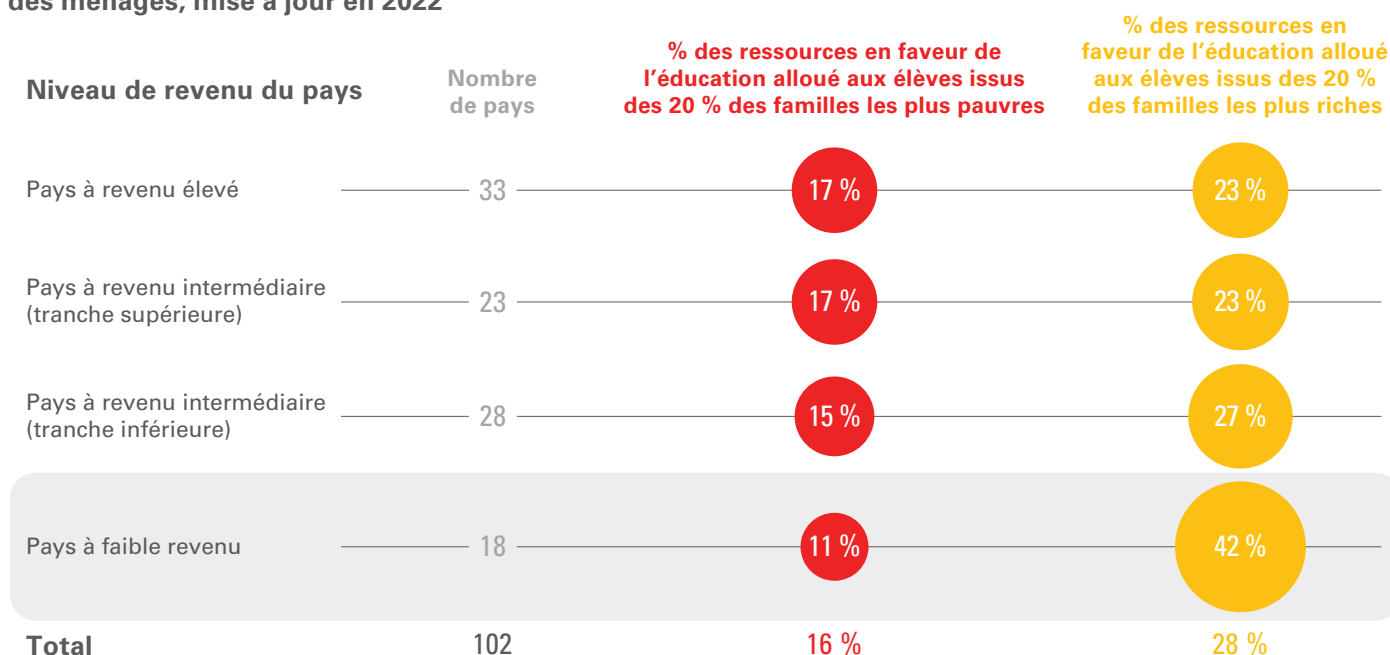
30 %
des pays n'atteignent pas le seuil des 15 % de ressources publiques d'éducation alloués aux élèves issus des 20 % de ménages les plus pauvres.

Les pays d'Afrique sont ceux qui souffrent le plus du financement inéquitable de l'éducation

Dans certains pays, l'iniquité est telle que les élèves issus du quintile le plus pauvre des ménages ne bénéficient que de 10 % ou moins des dépenses publiques d'éducation. La presque totalité de ces pays (12 sur 13) se trouve en Afrique. Ainsi, en Guinée et au Mali, seuls 6 % des dépenses publiques consacrées à l'éducation sont alloués aux plus pauvres (voir figure 2). Au Tchad, ce chiffre s'élève à 7 %, et il atteint 8 % en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine.

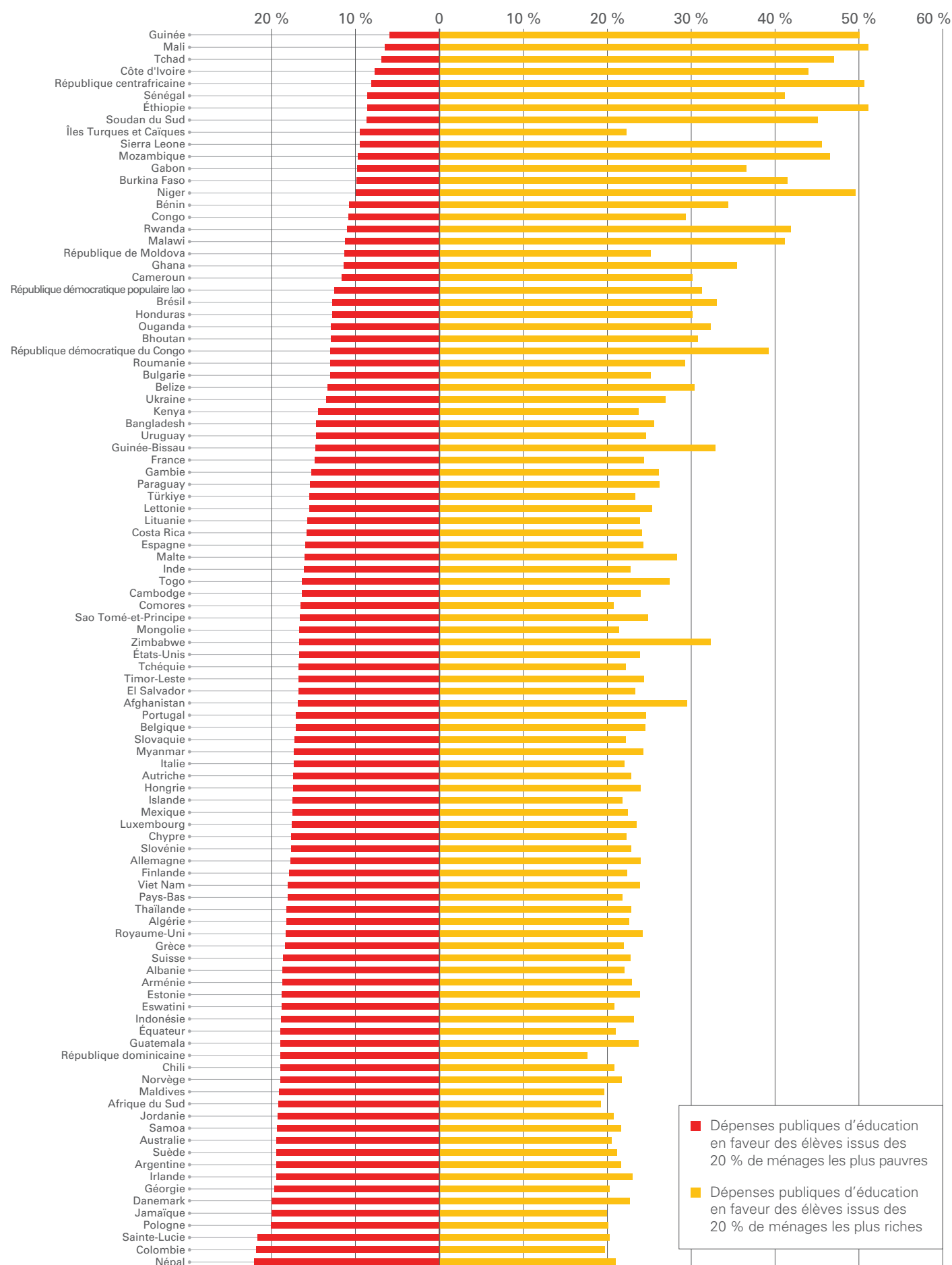
Autre constat tout aussi préoccupant : les dépenses publiques d'éducation bénéficient de manière disproportionnée aux élèves issus des ménages les plus riches. Dans 1 pays sur 10, la part du budget public consacré à l'éducation allouée aux élèves issus des 20 % de ménages les plus riches est au moins quatre fois supérieure à celle dont bénéficient les élèves des ménages les plus pauvres¹¹. Tous ces pays se trouvent sur le continent africain. Ainsi, en Guinée, les élèves des ménages les plus riches se voient attribuer 8,4 fois le montant dépensé en faveur des élèves des ménages les plus pauvres. Ce chiffre s'élève à 7,9 au Mali et à 6,8 au Tchad.

FIGURE 1. Répartition moyenne des fonds publics dédiés à l'éducation en fonction du niveau de revenus des ménages, mise à jour en 2022



Source : Calcul des moyennes non pondérées effectué par l'UNICEF à partir des données extraites des EDS, des MICS, de l'ISU et de la WIDE le 1^{er} décembre 2022. Pour davantage d'informations, consulter l'annexe.

FIGURE 2. Pourcentage des ressources publiques consacrées à l'éducation bénéficiant aux élèves (de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur) issus du quintile le plus pauvre et du quintile le plus riche



Source : Calcul effectué par l'UNICEF à partir des données extraites des EDS, des MICS, de l'ISU et de la WIDE le 1^{er} décembre 2022.



Au cours des dix dernières années, l'équité des dépenses publiques en matière d'éducation s'est améliorée dans 60 % des pays pour lesquels des données sont disponibles (28 sur 46).

La répartition des dépenses publiques d'éducation entre les quintiles de richesse devient-elle plus équitable au fur et à mesure des années ?

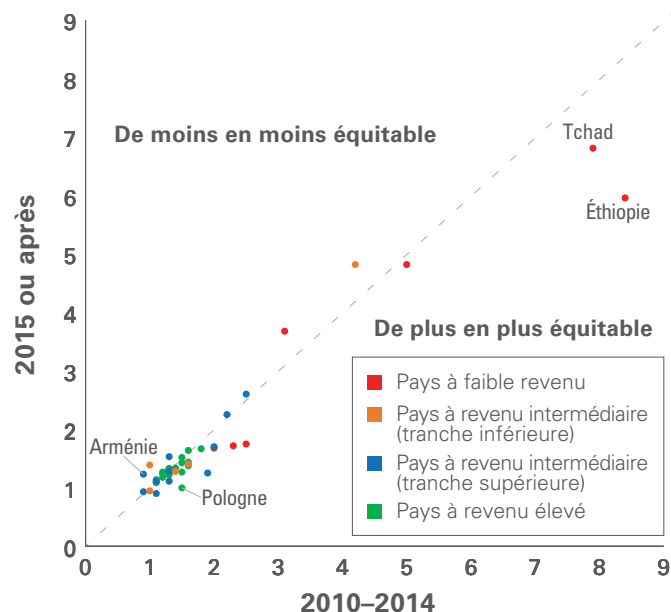
Des efforts délibérés doivent être mis en œuvre pour veiller à ce que les dépenses publiques d'éducation bénéficient aux plus pauvres et aux plus marginalisés. Afin d'évaluer les progrès réalisés par les pays en la matière, nous avons examiné l'évolution de la proportion des dépenses publiques d'éducation allouée aux élèves issus des ménages les plus riches et à ceux des ménages les plus pauvres. La présente analyse s'appuie sur la comparaison entre les dernières données disponibles pour 46 pays sur la période 2010-2014 et après l'adoption de l'ODD 4, en 2015 (voir figure 3).

Au cours des dix dernières années, l'équité des dépenses publiques en matière d'éducation s'est améliorée dans 60 % des pays pour lesquels des données sont disponibles (28 sur 46)¹². Si certains pays (la Pologne, par exemple) font preuve d'une plus grande équité dans l'allocation des ressources publiques d'éducation, quelques-uns (tels que l'Arménie) ont, au contraire, enregistré une augmentation des disparités. Par ailleurs, l'Éthiopie et le Tchad, deux pays dans lesquels la répartition des financements était très inéquitable au début des années 2010, voient l'écart se réduire, bien que l'équité soit encore loin d'être atteinte.

L'aide en faveur de l'éducation est inéquitable

Jusqu'à aujourd'hui, force est de constater que les pays les plus pauvres ne bénéficient toujours pas d'une aide internationale suffisante affectée à l'éducation. Si l'aide publique au développement (APD) représente moins de 3 % des dépenses globales consacrées à l'éducation, dans les pays à faible revenu, ces financements comptent pour 18 % des ressources octroyées au secteur¹³. Aussi est-il inquiétant de constater que la part de l'APD affectée à l'éducation a chuté pendant la pandémie de COVID-19¹⁴. De manière générale, l'APD à destination des pays les plus pauvres n'a jamais été à la hauteur des attentes mondiales : au cours de la dernière décennie, la part de l'aide en faveur de l'éducation reçue par les pays les moins avancés n'a en effet jamais dépassé 30 %¹⁵, un chiffre bien en deçà des 50 % de l'APD totale prévus par le [Programme d'action d'Addis-Abeba](#). Or, le montant en valeur absolue de l'APD affectée à l'éducation pour les pays les moins avancés a diminué de 10 % pendant la pandémie, passant de 4,3 milliards de dollars des États-Unis en 2019 à 3,9 milliards de dollars É.-U. en 2021.

FIGURE 3. Ratio entre les ressources publiques d'éducation allouées aux élèves des quintiles les plus riches et les ressources allouées à ceux des quintiles les plus pauvres, comparaison entre la période 2010-2014 et l'année 2015 ou après.



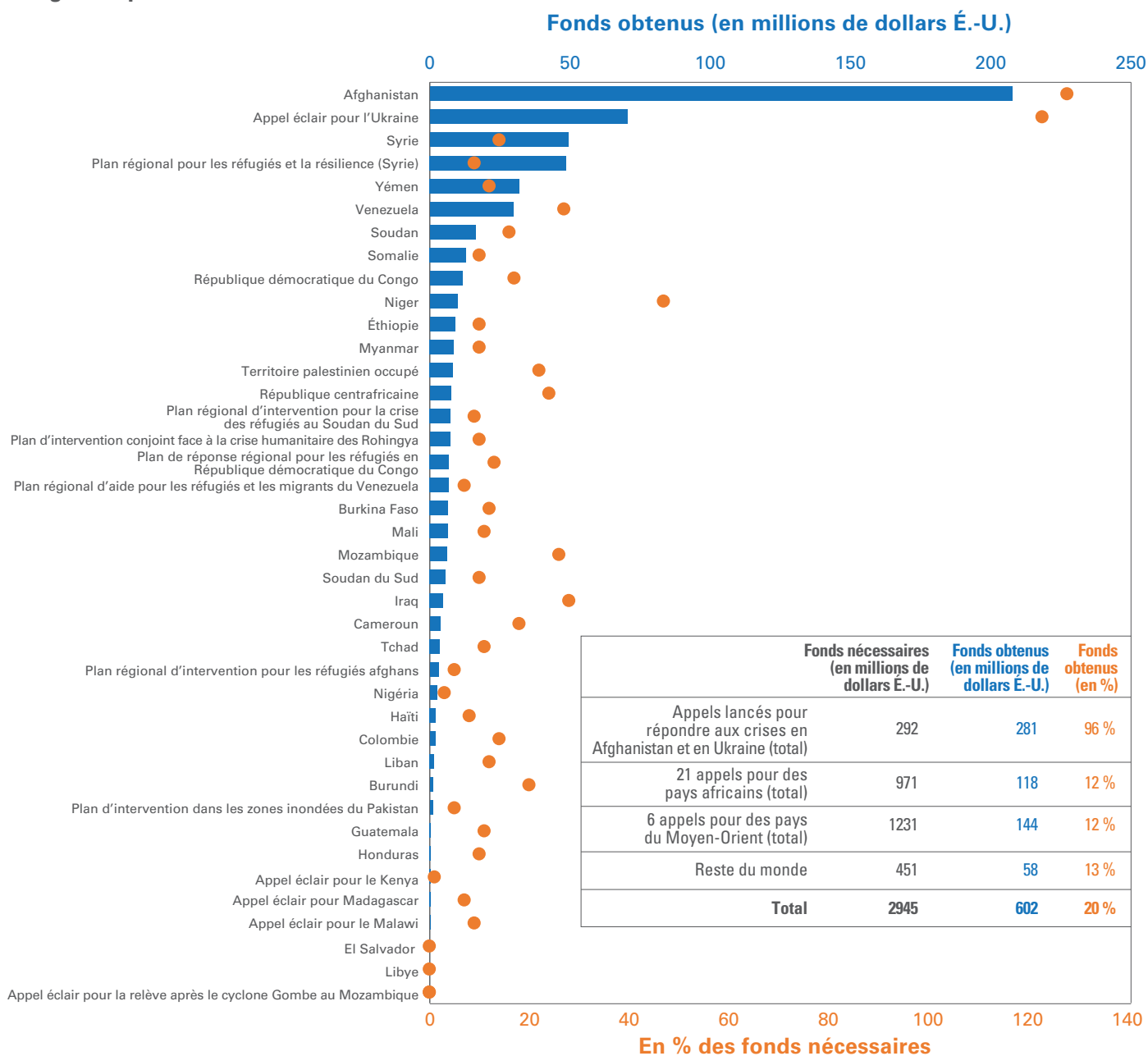
Source : Calcul effectué par l'UNICEF à partir des données extraites des EDS, des MICS, de l'ISU et de la WIDE le 1^{er} décembre 2022.

Les problèmes d'équité en matière de financement sont également manifestes dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence. On estime à 222 millions le nombre d'enfants d'âge scolaire touchés par une crise dans le monde. Parmi eux, environ 78,2 millions sont déscolarisés¹⁶. Ces dernières années, les appels en faveur de l'éducation dans les situations d'urgence ont souvent été financés à hauteur de 10 % à 30 % seulement, avec des disparités importantes en fonction des pays, des régions et de la sensibilité des donateurs aux nouvelles crises. D'après le [Service de surveillance financière](#) (au 2 janvier 2023), les fonds reçus pour l'éducation dans les situations d'urgence dans le cadre de la réponse aux crises en Afghanistan et en Ukraine en 2022 étaient plus importants que ceux reçus pour la totalité des appels lancés en faveur de 27 pays d'Afrique et du Moyen-Orient (voir figure 4).

Les pays les moins avancés bénéficient de moins de 30 % de l'APD affectée à l'éducation, et les appels en faveur de l'éducation dans les situations d'urgence sont souvent financés à hauteur de 10 % à 30 % seulement, avec des disparités importantes en fonction des pays et des régions.



FIGURE 4. Fonds reçus en faveur de l'éducation dans les situations d'urgence par appel humanitaire enregistré par le Service de surveillance financière, 2022



Source : Calcul effectué à partir des données relatives aux fonds affectés à l'éducation fournies par le Service de surveillance financière de l'OCHA et extraites le 2 janvier 2023. Les chiffres seront amenés à évoluer en raison des délais de transmission des informations.

Un financement équitable de l'éducation est associé à une réduction de la pauvreté des apprentissages

L'équité des dépenses publiques d'éducation est essentielle pour appuyer la réponse à la crise mondiale actuelle de l'apprentissage. D'après les estimations, en 2022, les deux tiers des enfants de 10 ans étaient en situation de pauvreté des apprentissages, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas capables de lire ni de comprendre un texte simple¹⁷. Dans les groupes d'enfants plus âgés, dans les pays membres de l'OCDE, avant la pandémie, près d'un quart des élèves de 15 ans n'avaient pas acquis les compétences techniques nécessaires pour lire et n'étaient pas en mesure d'utiliser la lecture pour apprendre¹⁸. Aussi, pour que la pauvreté

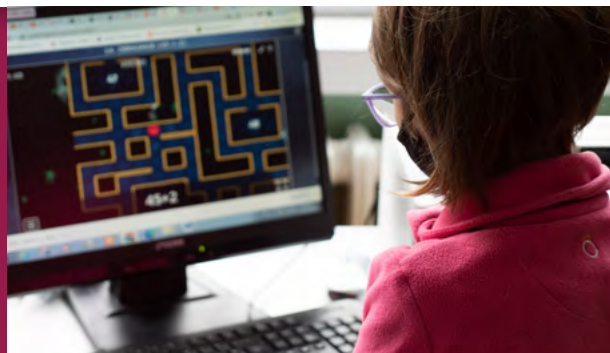
des apprentissages prenne fin et que la transformation de l'éducation se poursuive au niveau mondial, l'adoption d'une approche équitable des dépenses publiques d'éducation constitue un facteur important.

Notre analyse révèle que, même en cas de stagnation des dépenses publiques d'éducation (en pourcentage du PIB), le fait d'augmenter d'un point de pourcentage la part allouée aux 20 % d'élèves les plus pauvres permettrait de réduire de 2,6 à 4,7 points de pourcentage les taux de pauvreté des apprentissages (voir en annexe). Ainsi, au Mali, où le taux de pauvreté des apprentissages dépasse 90 %, augmenter la part actuelle des dépenses publiques d'éducation allouée aux plus pauvres (6,5 %) pour atteindre l'objectif ambitieux de 20 % pourrait entraîner une réduction du taux de pauvreté des apprentissages d'au moins 35 points

Augmenter d'un point de pourcentage les ressources publiques en matière d'éducation allouées aux plus pauvres permettrait de sortir de la pauvreté des apprentissages

35 millions

d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire.



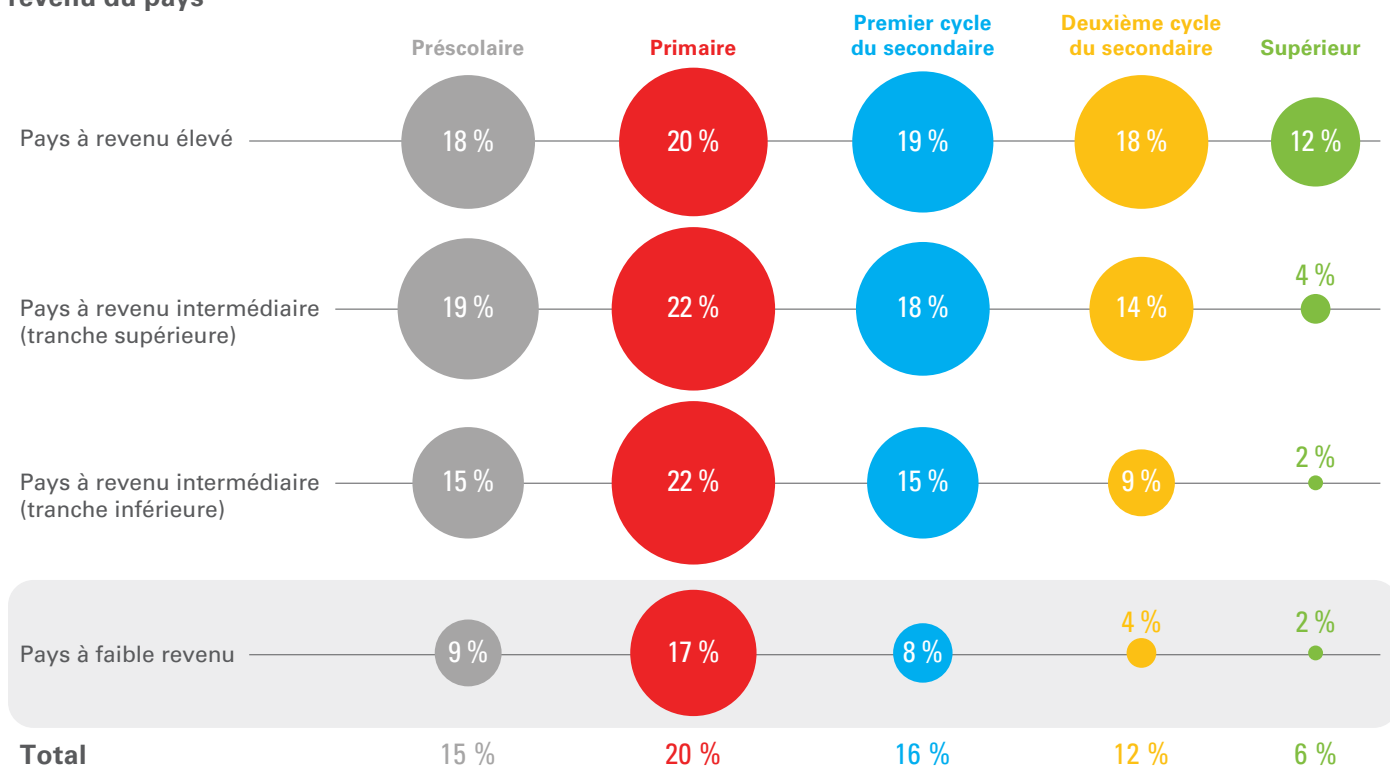
de pourcentage¹⁹. Si l'on applique ce raisonnement aux 731 millions d'enfants dans le monde en âge de fréquenter l'école primaire, augmenter d'un point de pourcentage les ressources publiques d'éducation allouées aux ménages les plus pauvres permettrait de sortir de la pauvreté des apprentissages jusqu'à 35 millions d'enfants, en supposant que les fonds dédiés à l'éducation restent constants.

La crise de l'apprentissage trouve ses origines dans les premières années de la vie des enfants, c'est pourquoi il est essentiel d'allouer en priorité des fonds publics à l'apprentissage fondamental. En effet, les enfants qui rencontrent des obstacles dès leur plus jeune âge dans le cadre de leurs apprentissages et de leur scolarisation sont ensuite confrontés à des difficultés croissantes tout au long de leur scolarité. Pour que l'attribution des ressources soit équitable, des fonds doivent être garantis à destination des enfants les plus pauvres, qui sont davantage représentés aux niveaux inférieurs de l'enseignement, des années au cours desquelles se construisent les fondements de leurs

compétences et de leurs apprentissages futurs. De plus, il est nécessaire que davantage de jeunes enfants aient accès à l'enseignement préscolaire, qui les prépare à acquérir des compétences fondamentales à l'école primaire. Un nombre plus important d'enfants et de jeunes doivent également avoir la possibilité d'étudier à des niveaux plus élevés pour qu'à long terme, en tant que parents et éducateurs, ils puissent contribuer à sortir la génération suivante de la pauvreté (des apprentissages).

Si l'on s'intéresse à la part des élèves issus des 20 % de ménages les plus pauvres, on comprend mieux pourquoi certains pays accusent un retard important, tant en termes d'équité des financements que de lutte contre la pauvreté des apprentissages (voir figure 5). Dans les pays à faible revenu, où le taux de pauvreté des apprentissages est estimé à 92 %, les élèves les plus pauvres ne représentent que 9 % des élèves scolarisés dans l'enseignement préscolaire et 17 % dans le primaire, soit des proportions bien inférieures à celles observées dans les pays à revenu intermédiaire et élevé. Cela

FIGURE 5. Part des élèves issus des 20 % de ménages les plus pauvres, par niveau d'éducation et niveau de revenu du pays



Source : Calcul des moyennes non pondérées effectué par l'UNICEF à partir des données extraites des EDS, des MICS, de l'ISU et de la WIDE le 1^{er} décembre 2022. Le pourcentage d'élèves scolarisés issus des 20 % de ménages les plus pauvres peut être supérieur à 20 % si les ménages les plus pauvres comptent plus de membres d'âge scolaire que les ménages des autres quintiles, ce qui est le cas dans de nombreux pays.

explique que la part des élèves les plus pauvres dans les trois niveaux d'éducation suivants soit encore plus faible (8 %, 4 % et 2 % respectivement), puisque beaucoup d'élèves ne sont ni préparés au niveau d'éducation supérieur, ni en mesure de le payer. Si davantage d'enfants bénéficient d'un enseignement préscolaire, un nombre plus important d'entre eux seront alors en mesure d'achever l'école primaire, et de continuer à progresser dans le système éducatif.

Actions à mener

L'équité en matière de financement de l'éducation est essentielle pour renforcer les systèmes éducatifs de sorte qu'aucun élève ne soit laissé de côté. Il est en effet urgent de veiller à ce que les ressources allouées à l'éducation atteignent chaque élève, en particulier les plus pauvres et les plus marginalisés. Pour ce faire, nous invitons les gouvernements et les principales parties prenantes à prendre les mesures suivantes :

+ **En premier lieu, débloquer des fonds publics propices à l'équité dans le domaine de l'éducation**, soit une « mesure dans laquelle les stratégies explicites basées sur une formule réaffectent les ressources de l'éducation aux populations défavorisées » (indicateur 4.5.3 des ODD). Plus précisément, il convient de proposer, de suivre et de renforcer les quatre mécanismes suivants²⁰ :

1. Attribution équitable et décentralisée des ressources dédiées à l'éducation ;
2. Allocation de ressources supplémentaires aux établissements scolaires à des fins de développement, par exemple des subventions globales en faveur des équipements, de l'accessibilité, de l'eau et l'assainissement, ou encore de la formation des enseignants dans les régions défavorisées ;
3. Ressources distribuées par les ministères de l'éducation aux élèves défavorisés et à leurs familles (par exemple, aux enfants handicapés, aux minorités et aux enfants en situation de déplacement), telles que des bourses et des repas à l'école ; et
4. Versement d'allocations, notamment de transferts monétaires universels, aux élèves défavorisés et à leurs familles, par les ministères chargés de la protection sociale.

+ **Accorder la priorité aux financements publics en faveur de l'apprentissage fondamental**. Cette mesure renvoie au principe d'« universalisme progressif » : dans un premier temps, les ressources sont attribuées en priorité aux niveaux d'éducation inférieurs, où se développent les compétences fondamentales, et dans lesquels les populations pauvres et marginalisées sont davantage représentées. Ensuite, lorsque l'on approche de la couverture universelle, l'attribution des ressources aux niveaux supérieurs augmente progressivement, tout en restant axée sur les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés.

+ **Suivre et garantir l'équité des aides en faveur de l'éducation** allouées dans les contextes humanitaires

et de développement, entre les pays et au sein d'un même territoire. Il s'agit d'augmenter progressivement la part de l'APD affectée à l'éducation octroyée aux pays les moins avancés, et de promouvoir un mécanisme permettant de s'assurer que le financement de l'éducation, qu'il provienne de fonds humanitaires ou de fonds pour le développement, est en tête des priorités dans les contextes de crises « oubliées », de sensibiliser à cette cause et de la défendre. La communauté internationale doit donner l'exemple en la matière.

+ **Investir dans des solutions innovantes pour dispenser l'enseignement** afin de combler les lacunes des financements publics existants. Des solutions multiples et souples²¹ sont nécessaires pour aider les plus pauvres et les plus marginalisés à aller plus loin dans leur parcours d'apprentissage. Il est également essentiel de réaliser des investissements pour lutter contre la fracture numérique. Il ne s'agit pas seulement de fournir des appareils et une connexion à Internet, mais aussi d'améliorer les fonctionnalités hors ligne, de combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes, de garantir l'accessibilité aux élèves handicapés, ou encore de prévoir des fonctions compatibles avec la mobilité, etc.²².

Enfin, il est important de souligner que l'équité des financements est indissociable d'autres caractéristiques telles que le caractère suffisant, l'efficacité et la transparence des fonds alloués. Ces considérations s'avèrent d'autant plus pertinentes pour les pays à faible revenu qui disposent de peu de ressources et sont davantage touchés par les chocs climatiques, les conflits et les catastrophes naturelles. L'ensemble du cycle budgétaire, de l'examen des politiques à l'évaluation, en passant par l'audit, doit être renforcé afin que les dotations et l'exécution des budgets à destination des personnes qui en ont le plus besoin tiennent davantage compte des objectifs en matière de politique éducative.

Annexe : Note méthodologique

La principale analyse effectuée dans le cadre du présent document est l'analyse d'incidence des bénéficiaires, réalisée conformément à la section 2 du chapitre 6 du [Guide méthodologique pour l'analyse sectorielle de l'éducation. Volume 1](#). En règle générale, l'analyse d'incidence des bénéficiaires est utilisée pour évaluer l'ampleur des différenciations sociales dans la consommation des ressources publiques en éducation. Il s'agit d'identifier les profils de scolarisation d'individus de groupes sociaux différents (garçons/filles, urbain/rural, riches/pauvres), et, sur la base de leur représentation dans la population au niveau national, d'en déduire les ressources publiques consommées par les différents groupes.

Dans le cadre de cette analyse précise et en nous appuyant sur les données disponibles, nous avons calculé la répartition des ressources publiques à partir des taux de scolarisation (pour les pays à revenu faible et intermédiaire) et des taux d'achèvement (pour les pays à revenu élevé) par quintile de richesse des ménages. Nous avons réalisé ce calcul pour les cinq niveaux d'éducation définis par la

Dans 1 pays sur 10, la part du budget public consacré à l'éducation allouée aux élèves issus des 20 % de ménages les plus riches est quatre fois supérieure à celle dont bénéficient les élèves des ménages les plus pauvres. Tous ces pays se trouvent sur le continent africain.



Classification internationale type de l'éducation (CITE), à savoir l'enseignement préscolaire, l'enseignement primaire, le premier cycle de l'enseignement secondaire, le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, et l'enseignement supérieur. Nous avons ensuite additionné les chiffres obtenus pour déterminer quelle part des ressources publiques était allouée à chaque quintile de richesse.

Le présent document peut être considéré comme une mise à jour du rapport [Addressing the Learning Crisis](#) de 2020 avec des données plus récentes concernant davantage de pays. Sur le plan méthodologique, trois grandes différences sont toutefois à noter.

1. Pour les pays dans lesquels les données de l'enquête auprès des ménages étaient disponibles, nous avons obtenu directement les données relatives au taux de scolarisation par quintile. L'analyse précédente (menée dans le cadre du rapport 2020) s'appuyait sur des indicateurs existants pour effectuer un calcul indirect à l'aide d'une formule.
2. Étant donné l'absence de données précises concernant la scolarisation dans l'enseignement privé en fonction du quintile de richesse, et le fait que l'enseignement privé bénéficie parfois de subventions publiques, la présente analyse a élaboré deux scénarios : dans le scénario 1, la distribution par quintile de richesse des élèves scolarisés dans l'enseignement privé est proportionnelle à celle observée dans l'ensemble des établissements. Dans le scénario 2, les plus riches sont plus susceptibles (d'un facteur 1,2) et les plus pauvres moins susceptibles (d'un facteur 0,8) d'être scolarisés dans le privé ; l'écart entre les plus riches et les plus pauvres est ainsi plus faible dans le scénario 1. Pour simplifier la présentation, le présent document indique les résultats obtenus dans le scénario 1, mais les conclusions sont valables pour les deux scénarios. Pour une analyse approfondie à l'échelle d'un pays, il est recommandé de tenir compte de la

réglementation applicable à l'enseignement privé et de l'aide publique accordée à ces établissements, y compris aux établissements privés peu coûteux, qui se sont révélés plus vulnérables aux chocs économiques liés à la pandémie de COVID-19.

3. Nous avons analysé l'évolution des dépenses publiques dans 46 pays et territoires en comparant la situation avant et après l'adoption de l'ODD 4 en 2015. Plus précisément, nous avons comparé les dernières données disponibles pour la période 2010-2014 et les données les plus récentes depuis 2015. Lorsque plusieurs ensembles de données étaient disponibles pour ces deux périodes, nous avons utilisé en priorité les données issues des enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) – car elles sont déjà ventilées par niveau de scolarisation de l'enseignement préscolaire à supérieur –, puis les données issues des enquêtes démographique et de santé (EDS) dans lesquelles la ventilation est moins directe, mais tout aussi calculable, et enfin les données provenant d'autres enquêtes nationales auprès des ménages ou recensements.

Les 102 pays et territoires inclus dans l'analyse d'incidence des bénéficiaires ont été sélectionnés pour la disponibilité, le caractère comparable et la cohérence des données disponibles pour l'année choisie en fonction des différentes sources de données. Les données exploitées pour l'analyse provenaient des sources suivantes : la base de données de l'Institut de statistique (ISU) de l'UNESCO pour les données concernant le taux de scolarisation, le pourcentage des effectifs scolarisés dans les établissements privés et les dépenses publiques par niveau d'éducation ; différentes enquêtes auprès des ménages (MICS, EDS et autres enquêtes nationales auprès des ménages) pour les données sur le taux de scolarisation par quintile de richesse à chaque niveau d'éducation ; et la base de données statistiques sur l'éducation de la Banque mondiale pour les données relatives au taux de pauvreté des apprentissages. Lorsque les données brutes n'étaient pas disponibles pour calculer le taux de scolarisation par quintile de richesse, nous avons utilisé la Base de données mondiale sur les inégalités dans l'éducation (WIDE) comme source de données supplémentaire, et nous en avons extrait les taux d'achèvement par quintile de richesse qui ont servi d'indicateur indirect. Les chiffres issus de WIDE calculés à partir des statistiques de l'UE sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) ont constitué une source clé de l'analyse pour les pays à revenu élevé.

Un pays pouvait être inclus dans l'analyse d'incidence des bénéficiaires si aucune donnée relative aux dépenses, au taux de scolarisation et à la distribution par quintile de richesse ne manquait, au moins pour l'enseignement primaire, le premier cycle du secondaire et le deuxième cycle du secondaire. Une exception a été faite pour les pays à revenu élevé : si le taux de scolarisation dans le primaire par quintile de richesse n'était pas disponible, un taux de 20 % a été imputé, l'hypothèse étant qu'il n'existe pas d'iniquité, puisque même pour le premier cycle du secondaire, la plupart des pays à revenu élevé font état de chiffres pouvant être arrondis à 20 %. De plus, pour les pays à revenu élevé, lorsque la distribution par quintile de richesse dans l'enseignement préscolaire et

	RÉGRESSION ÉTABLIE ENTRE LE TAUX DE PAUVRETÉ DES APPRENTISSAGES ET LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION			RÉGRESSION ÉTABLIE ENTRE LE TAUX DE PAUVRETÉ DES APPRENTISSAGES LE PLUS RÉCENT APRÈS 2014 ET LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION POUR LA PÉRIODE 2010-2014		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Part des dépenses publiques d'éducation allouée aux élèves issus des 20 % de ménages les plus pauvres	-5.473***	-4.682***	-3.362***	-5.290**	-4.628**	-2.580*
Dépenses publiques en faveur de l'éducation en % du PIB		-8.609***	-3.087		-8.724*	0.985
RNB par habitant			-0.000682***			-0.00112***
Nombre de pays pour lesquels des données sont disponibles	64	64	64	35	35	35

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001. Le taux de pauvreté des apprentissages est calculé de la manière suivante : part des enfants en âge de fréquenter l'école primaire et non scolarisés + (part des enfants ayant atteint la fin de l'enseignement primaire et n'ayant pas les compétences minimales en lecture x part des enfants en âge de fréquenter l'école primaire et scolarisés). Les 64 pays pour lesquels des données étaient disponibles représentent 50 % de la population d'âge scolaire mondiale.

l'enseignement supérieur n'était disponible que pour une période, la même valeur a été imputée à l'autre période, en partant du principe que les taux de scolarisation évoluent peu lorsqu'ils sont élevés. Pour tous les autres pays, la distribution par quintile de richesse pour l'enseignement préscolaire et l'enseignement supérieur n'a pas été imputée, la disparité pour ces deux niveaux d'éducation étant supposée proportionnelle à la disparité observée dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire combinés.

Dans le cadre de l'analyse du lien entre pauvreté des apprentissages et financement équitable, l'affirmation selon laquelle même en cas de stagnation des dépenses publiques d'éducation (en pourcentage du PIB), le fait d'augmenter d'un point de pourcentage la part allouée aux 20 % d'élèves les plus pauvres permettrait de réduire de 2,6 à 4,7 points de pourcentage les taux de pauvreté des apprentissages s'appuie sur les résultats groupés et décalés dans le temps de la régression linéaire établie à partir des taux de pauvreté des apprentissages et de la part des dépenses publiques d'éducation allouée aux 20 % les plus pauvres, dans différentes conditions, en tenant compte de la

part des dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB et du RNB par habitant. Il est important de souligner que a) corrélation n'est pas causalité, et b) bien que le concept de « pauvreté des apprentissages » se rapporte aux enfants en âge de fréquenter l'école primaire, il est néanmoins lié aux dépenses allouées aux différents niveaux d'éducation, si l'on part du principe que les dépenses totales restent constantes : en effet, une augmentation des dépenses pour les autres niveaux sera synonyme de baisse des dépenses en faveur de l'enseignement primaire, et très probablement, en faveur des plus pauvres et des plus marginalisés.

Enfin, il convient de noter que le nombre d'enfants et de jeunes dans chaque ménage est différent en fonction du quintile de richesse. Pour un pays donné, la distribution réelle des élèves dans les différents quintiles de richesse des ménages peut s'avérer inégale (par exemple, 22 %-21 %-19 %-20 %-18 %). Si l'analyse d'incidence des bénéfices classique part de l'hypothèse que la population est distribuée de manière égale dans tous les ménages, nous suggérons de tenir compte de la distribution réelle de la population pour réaliser une analyse approfondie par pays.

Remerciements

Le présent document a été préparé par l'équipe Éducation et développement des adolescents au sein du Groupe des programmes.

Rédacteur principal : Haogen Yao

Analyse des données : Anna Alejo, Karen Avanesyan, Haogen Yao. Le modèle original pour l'analyse des données a été conçu par Francis Ndem et Luc Gacougnolle (IPE).

Supervision : Nicolas Reuge, Suguru Mizunoya, Matt Brossard

Analyse technique ou conseil (par ordre alphabétique du nom de famille) : Yacouba Djibo Abdou, Abdullah Alam, Andaleeb Alam, Buthaina Al-Iryani, Manos Antoninis (Rapport GEM), Cecilia Baldeh, Özsel Beleli (EOF), Jasmina Byrne, Shiraz Chakera, Gwang-Chol Chang (UNESCO), Eric Charbonnier (OCDE), Rachel Cooper, Matthew Cummins,

Pragya Dewan, Thomas Dreesen, Corinne Heckmann (OCDE), Robert Jenkins, Divya Lata, Asma Maladwala, Asif Memon (UNESCO), Bob Muchabaiwa, Karimah Naguib, Jean Claude Ndabananiye (IPE), Marie-Anne Persoons (Gouvernement belge), Kenneth Russell, Jutarō Sakamoto, Abel Schumann (OCDE), Christian Stoff (L'éducation sans délai), Mitsue Uemura, Justin van Fleet (Theirworld)

Communication mondiale et plaidoyer : Sara AlHattab, Kettie Jean, Ann Marie Wilcock

Révision : Nancy Vega

Conception graphique : Big Yellow Taxi, Inc.

Photographie de couverture (moitié inférieure) : © UNICEF/UNI47112/Pirozzi

Nous nous excusons pour toute omission éventuelle et adressons nos sincères remerciements à toutes les personnes, citées ou non, qui ont bien voulu donner de leur temps et partager leur expertise.

Notes de fin et références bibliographiques

- 1 Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation, *Piste d'action thématique 5 : Le financement de l'éducation*, Document de travail, Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation, 15 juillet 2022.
- 2 D'après le *Guide méthodologique pour l'analyse sectorielle de l'éducation. Volume 1*, le « financement équitable de l'éducation » désigne une « distribution des ressources [qui] tend à compenser les handicaps initiaux des populations défavorisées [handicaps liés à leur situation économique, à leur appartenance ethnique, etc.], en leur allouant une part plus importante des ressources que celle qui leur serait allouée si l'on se basait uniquement sur leur représentation au sein de la population ». Dans le présent document, les données utilisées concernent la période 2010-2022, et les principales analyses couvrent 102 pays et territoires au total, dans la mesure où les données étaient disponibles et comparables.
- 3 UNICEF, *Financing Education Recovery: A piece of cake?*, UNICEF, juin 2022.
- 4 ISU, UNICEF, Banque mondiale, et OCDE, *De la relance de l'apprentissage à la transformation de l'éducation : Aperçus et réflexions à partir de la 4^{ème} enquête sur les réponses nationales de l'éducation aux fermetures d'école dues à la COVID-19*, ISU, UNICEF, Banque mondiale, et OCDE, 2022.
- 5 Alejo, Anna, Robert Jenkins et Haogen Yao, *Learning Losses during the COVID-19 Pandemic: Understanding increased learning disparities*, Réponse écrite au thème 2023 de l'Association d'éducation comparée et internationale, 2022.
- 6 UNICEF, Commission pour l'éducation, et Fondation LEGO, *Add Today Multiply Tomorrow: Building an investment case for early childhood education*, UNICEF, novembre 2022.
- 7 Dans le présent rapport, le quintile de richesse le plus bas est utilisé comme principal indicateur disponible des communautés défavorisées et vulnérables.
- 8 UNICEF, *Vus, pris en compte et inclus : Utiliser les données pour mettre en lumière le bien-être des enfants handicapés*, UNICEF, janvier 2022.
- 9 UNICEF, *UNICEF on Financing Education Recovery and Transformation*, Note d'information, UNICEF, septembre 2022.
- 10 Dans le présent document, le terme « élève » désigne les enfants de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur. Le terme « élèves les plus pauvres » regroupe les élèves issus des 20 % de foyers les plus pauvres, tandis que les « élèves les plus riches » sont ceux appartenant aux 20 % de ménages les plus aisés.
- 11 Si l'on part du principe que la distribution par niveau de richesse des effectifs de l'enseignement privé est la même que celle des effectifs de l'enseignement public (hypothèse par défaut), cette situation concerne 12 pays (sur 102). Si l'on suppose au contraire que les élèves les plus riches sont plus susceptibles de s'inscrire dans l'enseignement privé que les plus pauvres, c'est-à-dire que les ressources publiques sont davantage affectées aux pauvres, cette situation concerne 10 pays. Pour obtenir davantage d'explications sur ce point, consulter l'annexe.
- 12 En raison de l'inaccessibilité des données et de l'impossibilité de comparer les modalités d'enquête, il se peut que la comparaison ne rende pas compte de chocs récents tels que la pandémie de COVID-19. Les auteurs ont toutefois effectué une comparaison entre les données recueillies avant et après la pandémie dans le cadre de la *Survey of Income and Program Participation (SIPP – enquête sur le revenu et la participation aux programmes)* réalisée aux États-Unis. La pandémie de COVID-19 ne semble pas avoir clairement influé sur l'évolution des données concernant la répartition des dépenses publiques d'éducation par quintile de richesses.
- 13 Banque mondiale et UNESCO (Rapport mondial de suivi sur l'éducation), *Education Finance Watch 2021*, Banque mondiale et UNESCO (Rapport mondial de suivi sur l'éducation), 2021.
- 14 Les chiffres exacts varient en fonction de la date choisie, mais le constat reste le même, que l'on s'intéresse aux valeurs absolues ou aux proportions. Voir UNICEF, UNESCO et Banque mondiale, *Where Are We on Education Recovery?*, UNICEF, mars 2022 ; et Banque mondiale et UNESCO (Rapport mondial de suivi sur l'éducation), *Education Finance Watch 2022*, Banque mondiale et UNESCO (Rapport mondial de suivi sur l'éducation), juillet 2022.
- 15 Calcul effectué à partir des données extraites du Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE le 31 décembre 2022, en dollars É.-U. constants de 2020.
- 16 L'éducation sans délai, *Global Estimates: Number of crisis-affected children and adolescents in need of education support*, L'éducation sans délai, juin 2022.
- 17 Banque mondiale, et al., *The State of Global Learning Poverty: 2022 update*, Banque mondiale, juin 2022.
- 18 Schleicher, Andreas, *PISA 2018: Insights and interpretations*, OCDE, 2019.
- 19 Dans cet exemple, nous multiplions l'estimation basse du taux de réduction de la pauvreté des apprentissages (2,6) par la différence entre l'objectif (20 %) et la part actuelle allouée aux plus pauvres : $2,6 \times (20 - 6,5) = 35$ points de pourcentage.
- 20 UNESCO (Rapport mondial de suivi sur l'éducation), *Débloquer des financements pour l'équité dans l'éducation : quel engagement ?*, UNESCO (Rapport mondial de suivi sur l'éducation), janvier 2021.
- 21 UNICEF, *Secondary Education Guidance: Multiple and flexible pathways*, UNICEF, octobre 2020.
- 22 UNICEF, *Prise de pouls de l'apprentissage numérique*, UNICEF, décembre 2022.
- 23 Alam, Andaleeb, et Priyamvada Tiwari, *Implications of COVID-19 for Low-Cost Private Schools*, UNICEF, mars 2021.

unicef  | pour chaque enfant

Publié par l'UNICEF
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis

Courriel : education@unicef.org
Site Web : www.unicef.org

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Février 2023